# OFI INVEST ESG ACTIONS ZONE EURO Rapport semestriel au 30 juin 2025

Commercialisateur : OFI INVEST AM

Société de Gestion : OFI INVEST AM

Dépositaire et Conservateur : CACEIS BANK FRANCE

Gestion administrative et comptable : CACEIS FUND ADMINISTRATION

Commissaire aux comptes : Forvis Mazars



Siège social : 22 Rue Vernier - 75017 Paris Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 € - RCS Paris 384 940 342



#### INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Le Fonds Ofi Invest ESG Actions Zone Euro n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global au cours de la période.

#### État du patrimoine

Eléments de l'état du patrimoine	Montant à l'arrêté périodique
Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L. 214-20 du code monétaire et financier	5 150 369,26
Avoirs bancaires	44 666,60
Autres actifs détenus par l'OPCVM	106 704,35
Total des actifs détenus par l'OPCVM	5 301 740,21
Comptes financiers et Emprunts	-
Instruments financiers et Dettes	-60 923,60
Total des passifs	-60 923,60
Valeur nette d'inventaire	5 240 816,61

#### **Evolution de l'actif net**

	30/06/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021(1)	18/11/2020(2)
ACTIF NET						
en EUR	5 240 816,61	4 566 279,30	10 401 541,44	13 771 043,68	1 481 436,41	1 191 600,00
Nombre de titres						
Catégorie de parts I	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000
Catégorie de parts X	2 159,0000	2 101,0000	5 373,0000	8 383,0000	791,0000	791,0000
Catégorie de parts VYV ACTION EURO	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000
Valeur liquidative unitaire						
Catégorie de parts I en EUR	8 041,66	7 203,25	6 428,79	5 461,96	6 209,13	5 000,00
Catégorie de parts X en EUR	2 423,62	2 169,88	1 934,67	1 642,06	1 864,85	1 500,00
Catégorie de parts VYV ACTION EURO en EUR	161,72	144,71	128,98	109,52	124,38	100,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)						
en EUR	-	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)						
en EUR	-	-	-	-	-	-

### **Evolution de l'actif net (suite)**

	30/06/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021 <sup>(1)</sup>	18/11/2020 <sup>(2)</sup>
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)						
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-	-
Catégorie de parts X en EUR	-	-	-	-	-	-
Catégorie de parts VYV ACTION EURO en EUR	-	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire						
Catégorie de parts I en EUR	-	1 311,45	587,17	-2,85	222,94	-
Catégorie de parts X en EUR	-	396,87	178,48	0,76	68,84	-
Catégorie de parts VYV ACTION EURO en EUR	-	26,52	11,96	0,08	4,63	-

<sup>(1)</sup> Premier exercice

#### **Portefeuille titres**

Elámente du nartefeuille titres	Pourcentage		
Eléments du portefeuille titres	Actif net	Total des actifs	
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	98,27	97,14	
Actions	98,27	97,14	
ACCOR SA	1,01	1,00	
ADYEN NV	1,25	1,23	
AIR LIQUIDE SA	1,43	1,41	
AIR LIQUIDE SA-PF-2027	0,96	0,94	
AIRBUS SE	1,69	1,67	
ALLIANZ SE-REG	3,60	3,56	
ALSTOM	0,84	0,83	
ASM INTERNATIONAL NV	0,41	0,41	
ASML HOLDING NV	4,43	4,38	
AXA SA	2,10	2,07	
BANCO SANTANDER SA	2,70	2,67	
BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	0,51	0,51	
BIOMERIEUX	1,25	1,24	
BUREAU VERITAS SA	1,24	1,23	
COMMERZBANK AG	2,11	2,08	
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	2,11	2,09	
DANONE	1,39	1,38	
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	1,80	1,78	
DSM-FIRMENICH AG	1,40	1,39	
E.ON SE	0,89	0,88	
ELIS SA	0,80	0,79	
ENEL SPA	2,01	1,98	

<sup>(2)</sup> Date de création

### Portefeuille titres (suite)

ents du portefeuille titres	ville titres Pourcentage	
ents du portereume titles	Actif net	Total des actif
ERSTE GROUP BANK AG	0,73	0,72
ESSILORLUXOTTICA	0,83	0,82
FRESENIUS SE & CO KGAA	0,89	0,88
GENERALI	0,89	0,88
HERMES INTERNATIONAL	2,06	2,04
IBERDROLA SA	1,63	1,61
IMCD BV	0,76	0,75
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL	1,51	1,49
INFINEON TECHNOLOGIES	1,59	1,57
INTESA SANPAOLO	1,68	1,66
KERRY GROUP PLC-A	1,49	1,47
KION GROUP AG	0,83	0,82
KNORR-BREMSE AG	0,70	0,70
KONINKLIJKE PHILIPS NV	0,52	0,51
L'OREAL	1,45	1,43
LEGRAND SA	1,16	1,15
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	1,40	1,38
MTU AERO ENGINES AG	1,02	1,01
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	1,21	1,19
NEMETSCHEK SE	0,99	0,97
ORANGE	0,42	0,42
PROSUS NV	1,47	1,45
PRYSMIAN SPA	0,87	0,86
PUBLICIS GROUPE	1,80	1,78
RENAULT SA	1,17	1,16
SAFRAN SA	2,67	2,64
SANOFI	2,36	2,33
SAP SE	5,83	5,76
SCHNEIDER ELECTRIC SE	2,70	2,67
SIEMENS AG-REG	2,64	2,61
SIEMENS ENERGY AG	1,86	1,84
SOCIETE GENERALE SA	3,18	3,14
SOPRA STERIA GROUP	0,94	0,93
SPIE SA	0,60	0,59
TECHNIP ENERGIES NV	2,26	2,23
TELECOM ITALIA SPA	0,61	0,60
THALES	0,60	0,59
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	0,74	0,73
UNICREDIT SPA	3,01	2,97
UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB	0,94	0,93
VALLOUREC SA	0,61	0,61
VEOLIA ENVIRONNEMENT	0,98	0,97
WIENERBERGER AG	0,75	0,74

#### **Portefeuille titres (suite)**

Eléments du portefeuille titres —	Pourcentage		
Elements au portereume titres	Actif net	Total des actifs	
Obligations	-	-	
Titres de créances	-	-	
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	-	-	
Actions	-	-	
Obligations	-	-	
Titres de créances	-	-	
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières	-	-	
Actions	-	-	
Obligations	-	-	
Titres de créances	-	-	
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du l de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	-	-	
Actions	-	-	
Obligations	-	-	
Titres de créances	-	-	
Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	2,04	2,01	
OPC à capital variable	2,04	2,01	
OFI INVEST MARCHÉ MONÉTAIRE X	2,04	2,01	
Actions	-	-	
Obligations	-	-	
Titres de créances	-	-	

## Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres, au cours de la période de référence

Elémente du noutefaville titue	Mouvements (en montant)		
Eléments du portefeuille titres —	Acquisitions	Cessions	
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	1 250 291,81	1 297 027,24	
Actions	1 250 291,81	1 297 027,24	
Obligations	-	-	
Titres de créances	-	-	

## Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres, au cours de la période de référence (suite)

Eléments du partefauille titres	Mouvements (en montant)		
Eléments du portefeuille titres —	Acquisitions	Cessions	
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un État membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	_	-	
Actions	-	-	
Obligations	-	-	
Titres de créances	-	-	
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières	27 071,09	-	
Actions	27 071,09	-	
Obligations	-	-	
Titres de créances	-	-	
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	-	-	
Actions	-	-	
Obligations	-	-	
Titres de créances	-	-	
Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	621 404,36	599 750,65	
OPC à capital variable	621 404,36	599 750,65	